



Mairie de La CELLETTE

**Compte Rendu**  
**de la réunion du 26 Septembre 2024 à 20 heures 30**  
**concernant les sections**

-----

Etaient présents :

Mr CAZEAU Jean-Claude	Monaco
Mr CHARDONNET Alain	La Cipièrre
Mr THEVENET Jean-Pierre	Le Fas
Mr REGO Olivier	Puy Seguy
Mr DAUBANAY Pierre	Les Grands Mas
Mr NOWAK Patrick	L'Etrade
Mr PRIOT Daniel	La cipièrre
Mme COMBEMOREL Sophie	Les Grands Mas
Mme FABREGUE Emmanuelle	Le Breux
Mr MADEBENE André	La Cipièrre
Mr LÉBAUPIN Jean-Luc	Le Breux
Mr SARCY Thierry	La Cipièrre
Mr FARGHEN Sébastien	Les Grands Mas
Mr GÉRARD Sylvain	Lamourette
Mme GRAMMONT Marie-Hélène	La Cipièrre

**1/ Transfert des biens de section à la commune**

Le Maire explique le principe de la communalisation des sections et pense que celle-ci permettrait d'apporter une solution à la section des Fosses déficitaire financièrement. De nombreuses questions sont évoquées mais personne ne souhaite prendre position sur le sujet.

Deux représentants de la section des Fosses présents seraient d'accord sur le principe de communalisation de cette dernière.

Le Maire va se renseigner sur la possibilité de communalisation par section.

Si celle-ci est possible elle permettrait de régler le problème du déficit et aurait une valeur expérimentale et comparative pour l'avenir.

**2/ Bilan financier des sections :**

M. Le Maire indique que 50 stères d'affouage ont été réalisés lors de la campagne 2023-2024 (53 stères pour la campagne 2022/2023).

Il présente ensuite le résultat financier 2023 des sections en recettes et en dépenses.

Les recettes s'établissent ainsi :

- Fermages : 2 569,05 €
- Vente de bois : 318,40 € sur la section des Egalennes
- Taxe d'affouage : 212,00 € (53 stères x 4.00 €)

**Total exercice : 3 099,45 €**

- Excédent de fonctionnement reporté des exercices antérieurs (hors section des fosses):  
24 278,42 €.

Pour ce qui est des dépenses elles sont les suivantes :

- Entretien : 648,00 €
- Frais de gardiennage et de gestion (ONF) : 20,00 €
- Impôts fonciers : 1 022,00 €

**Total exercice : 1 690,00 €**

- Déficit de fonctionnement reporté des exercices antérieurs (section des fosses) : 2 069,20 €

Excédent de fonctionnement sur l'exercice 2023 de 1409.45 € pour l'ensemble des sections.  
Soit un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 pour l'ensemble des sections de  
24 266,67€.

Il est à noter que les recettes d'affouage 2023 sont de **212€**

### **3/ Information sur les biens de section**

1/ Définition du volume d'affouage pour la campagne 2024-2025 :

#### **Proposition d'attribution par section :**

- Section du Fas :	7 stères
- Section des Egalennes :	20 stères
- Section Le Breux, La Cipièrre, Puy Seguy :	10 stères
- Section de Chez Tullat, Lamourette, La Mazère, Les Petits Mas, Les Grands Mas, l'Etrade :	20 stères
- Section de l'Etrade, Les Grands Mas, Les Petits Mas :	20 stères
- Section de Chez Tullat, Lamourette	20 stères

Pour les 3 dernières sections le volume de 20 stères n'est pas cumulable pour un affouagiste.

Désignation des garants qui s'occuperont du cubage du bois :

- M. CHARDONNET Alain : sections Le Breux, La Cipièrre, Puy Seguy, La Croix blanche
- M. THEVENET Jean-Pierre : section Le Fas
- M. PENY Sébastien : section Les Egalennes
- M. NOWAK Patrick : Les 2 autres sections dont les Fosses

Il faudra donner le cubage du bois au secrétariat de la mairie avant le **14 Avril 2025.**

2/ Montant taxe d'affouage campagne 2024/2025

A l'unanimité l'assemblée maintient, la taxe d'affouage à 4 € le stère pour la campagne  
2024/2025.

### **4/ Questions diverses :** Aucunes

La CELLETTE, le 14 novembre 2024

Le Maire

Jean-Claude CAZEAU

